



Vendredi 26/02
Colloque

Wifi pour tous ?

Intervenants

- **Edgar Szoc**, membre de la Commission des droits économiques, sociaux et culturels de la Ligue des droits de l'Homme
- **Docteur Jacques Vanderstraeten**, membre de l'unité de toxicologie environnementale, école de santé publique-ULB
- **Mick Serneels**, membre de l'association LINC
- **Denis Balencourt**, Market intelligence Manager chez Belgacom
- **Miguel Quaremme**, licencié en philosophie

Intervention de Jacques Vanderstraeten

Comment fonctionne le wifi ?¹

Tout comme la télévision et les téléphones portables, le wifi (pour *Wireless Fidelity*) émet des ondes, en l'occurrence, des ondes à ultra hautes fréquences (UHF=Ultra High Frequencies). On parle de rayonnement non ionisant pour le wifi, non inoffensif pour la santé publique. Il est compréhensible que le public ait peur des rayonnements ionisants, surtout depuis Tchernobyl.

Les émissions de fréquence produisent des ondes (au départ des téléphones sans fil, radio, GSM...). Ces ondes électromagnétiques n'ont rien à voir avec les champs électromagnétiques en termes d'effets. Le wifi est non ionisant, donc non nocif. L'exposition aux rayonnements est risquée seulement s'ils sont ionisants. Dans ce cas, il est possible qu'il y ait des risques de développement de cancer.

Jusqu'à présent, en ce qui concerne le wifi, aucun effet a été constaté, ou seulement au-delà d'une certaine exposition et absorption. Les applications en UHF des ondes wifi sont de 2,4 GHz.

Exposition relative au wifi

- GSM : la dose absorbée en Watts/kg à débit d'absorption est de 0,01 W/kg à 1 W/kg selon la puissance de la batterie.
- Téléphone sans fil : entre 0,1 et 0,01 W /kg
- La borne wifi : entre 0,1mW /kg et 0,01 mW/kg à 1 mètre de distance (= entre 1,5 V/m et 0,5 V/m)

Le wifi exige un haut débit de transfert pour émettre des données plus rapidement. Le niveau d'exposition est supérieur aux ondes de GSM. L'idéal est d'éloigner les antennes des individus. Le niveau correct est de 3V/M.

Des études se veulent rassurantes quant à l'exposition du wifi

¹ Pour plus d'informations, voir http://fr.wikipedia.org/wiki/Wi-Fi#Modes_de_mise_en_r.C3.A9seau

Le résultat de ces études n'est donc pas inquiétant. En effet, rien d'alarmant n'a été découvert au niveau de l'expression génique, ni au niveau de mortalité et du cancer. Un projet a détecté le développement de tumeurs cérébrales possible après plus de 10 à 20 ans d'usage. Jusqu'à ce jour, seul le téléphone norvégien (dont les W/kg étaient 50 fois plus élevés que pour les GSM basiques ici) était déclaré dangereux. Une certaine forme de tumeur bénigne apparaissait lors d'une forte utilisation. Ce téléphone n'a pas de système d'économie de batterie comme nos GSM.

Rien à signaler donc globalement. Pour l'instant, sur les 46 études réalisées sur ce sujet, aucune n'est parvenue à objectiver les effets sur les quelques rares personnes électro-sensibles. Par exemple, plusieurs études ont été menées en double aveugle (ni l'examineur, ni le patient ne savait s'il y avait réellement une présence d'un rayonnement). Aucune d'elle n'a permis à 100% des personnes électro-sensibles de pouvoir détecter si un GSM était allumé ou pas. Il est donc pour l'instant difficile d'objectiver ce phénomène, dans la mesure où les résultats ne sont ni interprétables ou ni reproductibles. Beaucoup d'études vont dans ce sens mais les conclusions sont souvent mal interprétées et/ou manipulées de sorte à ce que les gens paniquent.

Pour l'instant, la seule définition de l'électro-sensibilité vient de la description faite par la personne se plaignant d'une source qu'elle définit comme étant en cause. Il n'y a toujours pas d'éléments descriptifs scientifiquement définis.

Intervention de Mick Serneels

LINC a pour but est de favoriser l'inclusion sociale par la promotion de la lecture et des compétences pour s'informer et communiquer. Cette association, reconnue par le ministère de la culture flamande, développe des actions pour toutes la Flandre.

La fracture numérique révèle que les compétences (informer et communiquer) sont de plus en plus nécessaires. Cette association soutient également des projets éducatifs en Flandre comme la Digitale Week (la semaine numérique) avec Technofutur et TIC.

La stratégie de la VSNG?

La LINC a créé la Vlaams Steunpunt Nieuwe Geletterdheid (VSNG), une plateforme pour les initiatives de lutte contre la fracture numérique. Elle rend visible les initiatives du terrain (entre autres, depuis 2005, la création des Espace Public Numérique (*Un espace public numérique (EPN) est une structure d'accueil du public, à but non lucratif, pour l'initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication*) et est porte-parole entre les ministères, les administrations et les personnes de terrain.

Quelle est la stratégie de la VSNG ?

- 1) Sensibiliser le public en général grâce à la Digital week, au travers de colloques où des hommes de terrain, des politiques et des chercheurs se rencontrent, tout en multipliant les actions avec des partenaires en Wallonie et à Bruxelles
- 2) Sensibiliser grâce à son Digiplan, plan d'action visant à lutter contre la fracture numérique. en 2009, LINC a présenté partis politiques démocratiques un

mémoire présentant les actions et mesures préconisées pour aboutir à une société numérique accessible pour tous :

- a. Tout le monde devrait avoir une connexion internet à un prix démocratique
- b. Pour les EPN :
 - i. Nécessité de créer un label et des critères
 - ii. Nécessité d'avoir les moyens pour une assistance personnalisée
 - iii. Nécessité d'avoir des supports et formations pour les assistants
- c. Nécessité de créer des actions de sensibilisation et de support pour les EPN et des groupes cibles sur le plan technique et méthodologique.

Mettre sur pied un plan national

LINC souhaiterait que les hommes politiques aient un plan politique national cohérent. Actuellement il existe des initiatives fragmentées. Les EPN remportent beaucoup de succès mais il n'y a toujours pas de moyens pour l'assistance personnelle. De plus, les EPN coûtent trop cher au niveau local, particulièrement dans les villages.

La Flandre doit avoir un vrai plan pour combattre la fracture numérique et a besoin d'une série de mesures complémentaires d'un point de vue social, financier, matériel et de connaissances.

La VSNG demande que les politiques fondent une commission pour ajuster les actions prises, un plan d'e-inclusion pour chaque municipalité et de consulter les partenaires actifs sur le terrain.

Intervention de Denis Balencourt

Denis Balencourt représente l'opérateur télécom Belgacom, une société anonyme de droit public, un réseau où des initiatives d'offres sociales sont liées à des décisions politiques. Belgacom tente de promouvoir l'accès à internet et c'est le seul opérateur à participer à l'action « Internet pour tous » en faveur des personnes qui n'en ont pas les moyens et qui ne savent pas utiliser internet.

Réseau public = réseau gratuit ?

La gratuité du réseau public est une utopie ! Le câblage et les interconnexions engendrent déjà à eux seuls des coûts. Sans compter les risques d'un réseau ouvert, en termes légal et données personnelles.

Par ailleurs, Belgacom n'a pas de craintes particulières vis-à-vis de ce réseau wifi unique publique. Non, pas de crainte particulière. Belgacom offre des solutions aux clients et permet à chaque abonné d'opter pour les offres qui répondent à leurs besoins de mobilité et de rapidité.

Belgacom joue un certain rôle social. A titre d'exemple, le service d'aide téléphonique est localisé en Belgique, pas dans un pays étranger comme d'autres opérateurs.

Intervention de Miguel Quaremme

« *Un service public gratuit d'accès à internet* ». Analysons chaque terme.

« **Internet** »

On parle de pages web, réseaux sociaux, messagerie instantanée, courrier électronique... Internet est un lieu de détente, un lieu d'information, un lieu pratique, un lieu de pages personnelles. Le e-gouvernement (soit tous les services que propose l'état comme le e-facture) et les collectivités locales prennent de plus en plus de place sur internet (vote par internet).

Internet s'impose donc de plus en plus dans nos vies. Il devient incontournable pour la recherche d'informations, pour ses services de courrier électronique, pour réserver des billets d'avions, mais également dans notre vie professionnelle ou pour la recherche d'emploi. Nous devenons également des «e-citoyens» quand nous remplissons notre déclaration d'impôt par Internet ou que nous pouvons signer numériquement grâce à nos cartes d'identité électroniques.

« **Accès** »

« *Nous sommes passés de l'âge de la propriété à l'âge de l'accès* » dixit Jeremy Rifkin

La réflexion sur la propriété est de moins en moins valorisée. C'est-à-dire que la propriété de la chose a moins d'importance que l'accès au service. On parle davantage de l'accès : en France, on offre un GSM à 1 euro symbolique à condition de souscrire à un abonnement de 24 mois aux services de téléphonie mobile. L'objet téléphone n'est plus que le moyen pour l'accès. Avoir accès devient crucial. Posséder un ordinateur importe peu si on n'a pas accès à internet (accès aux choses vs propriété).

Le *Cloud computing* : l'information dans les nuages : Google offre accès à Chrome OS où seul le navigateur apparaît. Le fer de lance de cette tendance est Google et ses services Gmail, Calendar, Docs, etc. avec comme point d'orgue le système d'exploitation Chrome OS qui propose comme unique programme un navigateur qui permet d'avoir accès aux services en lignes de Google. L'objectif est donc d'être tout le temps connecté à internet et d'aller voir ce qu'offre Google en termes de services. C'est la seule application qui importe.

On vend des services qui impliquent d'être connecté à Internet de manière quasi permanente.

« **Gratuit** »

La gratuité n'existe pas. « *Seuls le mode de rémunération et son montant ne nous sont pas connus* » : Google est payant dans le sens où on doit leur fournir une série de données privées (par le service mail GMAIL, en visitant les sites comme lesoir.be où des technologies permettent de voir quel genre de pages je consulte et combien de fois je visite le site). Je paie en informations privées. Le prix réel n'est donc pas connu.

On peut dire que le coût réel est difficile à appréhender car ils sont volontairement cachés et complexes à calculer. La tenue de profils personnels sur les habitudes des internautes ou la recherche de mots clés sur les courriels sont de bons exemples : comment évaluer la valeur des informations recueillies?

Forcément, le service gratuit n'existe pas non plus. Si c'est gratuit, à quel prix ? Puisqu'il s'agit d'une atteinte à la vie privée (Google a accès à notre vie privée. Il est même possible que GMAIL ait fait des back-up de nos emails, même si on en a effacé certains de notre boîte, il est possible que GMAIL ait une copie de ceux-ci! On n'en sait rien.).

Google fait également payer le consommateur via la publicité mais aussi par une absence de contrôle des données et même, dans une certaine mesure, par la censure (Google censure et est censuré en Chine quand des pages n'ont pas l'accord du gouvernement chinois).

La centralisation des données personnelles sur Internet, appelé par Benjamin Bayard «minitel 2.0», est une bonne voie pour encore plus nous rendre dépendants à des sociétés dont le profit est le credo principal, si pas unique. Cette centralisation se ferait au mépris de notre contrôle sur nos données, notre vie privée et notre droit à l'oubli.

Google appartient à une entreprise privée qui a des motifs qui lui sont propres. On n'a aucun contrôle dessus, il n'y a donc pas de gratuité réelle.

« Service public »

« La raison d'être du service public est de s'occuper des choses trop importantes pour être laissées à des intérêts privés »

Nous sommes dans une société où internet et son accès deviennent importants. L'idée d'un service public est envisageable dans la mesure où internet est suffisamment important. L'accès et la gratuité d'internet sont essentiels pour un service public fort.

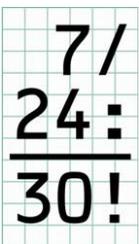
Les enjeux citoyens, culturels et économiques sont donc énormes. On peut parler de véritable choix de société et la raison d'être du service public est justement de s'occuper des choses trop importantes pour être laissées à des intérêts privés. Il convient donc de considérer sérieusement un service public d'accès gratuit à Internet où le mot gratuit veut dire qu'on le paye avec nos impôts et que nos données transitent par un organisme qui vise à l'intérêt commun et à la défense de notre vie privée.

(Blog de Miguel Quaremme : www.quaremme.be)

Débat avec le public

- Trois personnes électro-sensibles interviennent ; intervention qui suscite quelques questionnements dans le public. L'une d'entre elles a évoqué certaines études que le docteur a souligné comme contre-exemple de la littérature de recherches. Il a également souligné que des conflits d'intérêts existaient auprès des chercheurs au niveau des financements. Les chercheurs se critiquent les uns les autres mais finalement, ces conflits font émerger quelque chose de crédible. Ces conflits d'intérêt font que les résultats sont plus positifs ou négatifs selon les personnes qui financent ces recherches.
- *Pourquoi le wifi ? L'idée de l'internet pour tous est intéressante pour lutter contre la fracture numérique mais pourquoi le wifi ?* (question posée par une personne électro-sensible)
 - Parce qu'un réseau unique gratuit pour tous diminuerait éventuellement le nombre de réseaux privés, ce qui diminuerait également l'exposition au wifi. C'est simple : quand on se connecte chez soi, on peut détecter 15 réseaux privés différents. Avec un réseau unique, il y en aurait forcément moins. Il est donc bénéfique pour certaines personnes.
 - D'un point de vue économique et social, c'est potentiellement une manière d'offrir l'accès à internet pour tous (aux étudiants, aux demandeurs d'emploi...)
 - C'est une question de facilité car le wifi est présent partout, dans quasi tous les appareils. La norme évolue et la solution est dans le multimodal. Le wifi sert de substitut et c'est notre société de consommation qui doit être revue.

Mais la question peut être posée sous un autre angle : que faire quand on ne veut PAS d'internet ? Qu'on ne veut pas d'adresse email ou de compte bancaire ?



7/
24:
30!

Cette activité a été organisée par la Ligue des droits de l'Homme en mars 2010 dans le cadre de la semaine d'activités « 7/24:30 ! » consacrée, pour sa troisième édition, aux nouvelles technologies.

Plus d'informations et de documents sur les précédentes éditions : RVD sur www.liguedh.be, rubrique Agenda > 7/24 :30 !